



Commune de Saint Hilaire Les Places

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 25 juillet 2023 à 19h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 19 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie VALLADE, Maire.

PRESENTS : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, Mme Marie Line VALADE, M. Gérard CHANDES, Mme Pauline BRUZAT, M. Vincent CALLANDREAU, M. François DAGIRAL, Mme Véronique JEAN, M. Paul DEBET, M. Jean-Marie BEYNET, Mme Brigitte LALLET.

ABSENTS excusés : M. Sébastien BAYLET (pouvoir à Mme Sylvie VALLADE), M. Roland GRANGER (pouvoir à Mme Marie Line VALADE)

ABSENTS : Mme Véronique BONNET, Mme Marie-José HEGARAT

Secrétaire de séance : M. Jean-Bernard DOGNON

APPROBATION PROCES-VERBAL

PV du 13 juin 2023

Seul M. Paul DEBET s'oppose, le procès-verbal est donc approuvé (après correction d'une faute de frappe)

I – AFFAIRES FINANCIERES

1/ Ligne de trésorerie

Madame le Maire expose que la trésorerie de la commune n'est pas confortable.

Afin de ne pas être embarrassé dans le règlement des charges courantes de fonctionnement et dans l'attente de futures recettes connues, il peut être envisagé de mettre en place une ligne de trésorerie.

1/Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la mise en place d'une ligne de trésorerie (10 voix pour, 2 abstentions (Mme BRUZAT, M DAGIRAL) et 1 voix contre (M. DEBET)

Ces 3 personnes ne prennent pas part au vote suivant, concernant le choix de l'établissement bancaire.

5 établissements bancaires ont été sollicités et 3 propositions nous sont parvenues :

- Banque Postale
- Crédit agricole
- Caisse d'épargne

Le conseil municipal a longuement échangé sur les propositions présentées et après en avoir délibéré a voté comme suit :

- Banque Postale : Tous contre
- Crédit agricole : 5 Pour 5 Contre
- Caisse d'épargne : 5 Pour (dont Mme le Maire) 5 Contre

Le Conseil Municipal valide donc la mise en place de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 80 000€ et autorise le déblocage des fonds par tranche de 10 000€. Madame le Maire est autorisée à signer les documents nécessaires.

2/ Vente de la maison du lac

Mme le Maire expose que la maison du lac a été estimée par le service des domaines ainsi que par 2 agences immobilières.

Le conseil municipal doit autoriser la vente de celle-ci et fixer le prix de vente.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la vente de la maison du Lac
- de fixer le prix de mise en vente à 265 000 €
- d'autoriser Mme le Maire à choisir les supports de vente
- à signer tous les documents relatifs à la future vente

L'ensemble des points est validé avec 9 voix Pour et 4 Contre (M. DEBET, Mme BRUZAT, M. DAGIRAL, Mme JEAN)

3/ Tarifs complémentaires buvette

Il devient difficile de s'approvisionner en gobelets adéquats, c'est pourquoi il est envisagé de mettre en place un système d'éco cup à la buvette.

Il convient donc de fixer le tarif de vente et de consigne du gobelet.

Il est proposé un montant de 1 euros.

Le conseil municipal valide la proposition et le tarif de vente et consigne à l'unanimité.

4/ Tarifs de la cantine et règlement

Aux vues de l'augmentation du coût de revient des repas de la cantine, et donc de l'impact sur le budget de la commune, et plus précisément de l'importance du reliquat déficitaire pris en charge pour les enfants de la commune de Rilhac Lastours, il a été étudié différentes possibilités dont la mise en place d'un tarif plus élevé pour les enfants domiciliés hors commune (article R531-53 du code de l'éducation).

Après en avoir délibéré longuement, il a été décidé de repousser ce point à un prochain CM afin de pouvoir rencontrer les conseillers municipaux de la commune de Rilhac Lastours.

De plus, la facturation au réel constitue un véritable problème chronophage au secrétariat et pose un souci de constance de rythme de facturation. C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'une annualisation avec une facturation mensuelle identique sur 10 mois. Le mode de calcul est le suivant : 36 semaines d'école * 4j/semaine * tarif cantine (2.60 à ce jour) /10 mois (= 37.44€ à ce jour par enfant) facturé par mois de sept à juin. Pour les enfants en garde alternée, la facturation sera à part égale soit ½ du tarif mensuel (18.72 € à ce jour).

Aucune régularisation ne sera octroyée au-dessous de 4 jours d'absence consécutifs justifiés par certificat médical. Ces éléments seront repris dans le règlement de l'école (rentrée 2023-2024).

5/ Rétrocession cimetière

Il est proposé de fixer des tarifs de rétrocession des concessions, cases et cavurnes comme suit :

Type de propriété funéraire	Prix d'achat	Rétrocession
Concession perpétuelle de 4 m ²	240 €	50 €
Concession perpétuelle quel que soit la surface + de 4m ²	60 €/ m ²	50 € pour toute taille
Cavurne	100 €	50 €
Case prestige 15 ans / 30 ans	350 € / 690€	50 € / 50 €
Case prestige 15 ans / 30ans	300 € / 520 €	50 € / 50 €

Le conseil municipal valide les propositions de tarif de rétrocession à l'unanimité.

II – AFFAIRES GENERALES

6/ Motion ZAN

Madame le Maire présente la motion ZAN (Zéro artificialisation nette et villages de l'avenir) qui concerne l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols à travers le vote d'une loi. La motion proposée par l'AMRF plaide pour que les conseiller municipaux puissent se réapproprier l'aménagement de leur territoire local pour continuer à faire évoluer la vie de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la motion de censure ZAN avec 8 voix pour et 5 voix contre.

II – VIE DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un élu référent « économie circulaire » (SYDED) : Marie Line VALLADE
- Madame le Maire a accueilli 3 journalistes du populaire
- Rendez-vous avec Madame la Préfète et Monsieur le secrétaire général : 5h de visite de la commune avec 2 heures de réunion en Mairie avec la DDFIP, notre trésorier et le CDL par intérim.
- Maison BORIE
- Commission de travaux
- Devis salle de jeux (plancher anti feu)
- Devis salle polyvalente (MJ HEGARAT)
- 25 arrêtés concernant les salaires au 01/07/2023
- Subvention sur distributeurs (casiers réfrigérés vente automatisée) 23 000€ de l'Etat et 17 000€ de la Région
- SEHV : Audit Merisier
- Assemblée générale ACCA : Le nouveau président est Monsieur Vincent REGIMBEAU

- Commission école
- Concert du 29/06/2023 « Enigma » Orchestre symphonique à la salle polyvalente (161 spectateurs)
- Voyage en Allemagne du 13 au 16/07 avec des jeunes majeurs et 2 cars prévus fin Aout
- Commission de sécurité au Plan d'Eau
- Réunion des associations
- Réunion à la communauté de commune sur le diagnostic eau potable par LARBRE ingénierie (1 600 000€ de travaux)
- Aménagement de sécurité à la Grénerie
- Assemblée générale FOOT : Le nouveau président est Monsieur Antoine DEMAISON

Fin de séance 22h00